



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

### **La lutte contre l'avancée du moustique tigre se poursuit**

**L'arrivée de la belle saison coïncide avec la reprise des mesures contre le moustique tigre dans les cantons romands. Celles-ci sont cruciales pour ralentir sa progression de manière à limiter les risques sanitaires ainsi que les désagréments liés à sa présence. La lutte, qui comprend le monitoring et la suppression des gîtes, voire des traitements larvicides, implique aussi bien les autorités cantonales et communales que les particuliers. En effet, dans 80% des cas, l'installation a lieu dans les zones privées. Il est aussi recommandé de prêter une attention particulière à d'éventuels symptômes au retour de voyage.**

Arrivé depuis les régions voisines plus chaudes, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) effectue dans le canton une progression limitée par les mesures mises en place depuis 2020. Suite au monitoring de 2025, Vaud recense des populations établies dans les communes de Bussigny, Crissier, Lausanne, Mont-sur-Rolle, Nyon, Rolle et Vevey ; des populations en cours d'installation à La Tour-de-Peilz, Montreux, Prilly, Pully et Renens ; des signalements uniques à Cheseaux-Noréaz, Denges, Noville et Prangins.

La campagne de monitoring annuelle débute au mois de mai, dans des communes touchées par la présence du moustique tigre ou présentant un risque. Lors des campagnes précédentes, plusieurs communes (Bourg-en-Lavaux, Trélex et plus récemment Préverenges) ont pu se défaire du moustique tigre, ce qui confirme l'utilité et l'efficacité des mesures préventives. La prévention est cruciale, car une fois l'installation consolidée, le moustique tigre est difficile à éradiquer.

#### **Risque sanitaire et désagréments**

Le moustique tigre est vecteur de maladies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Le risque de transmission dans le canton est encore faible, mais des épidémies locales ne sont pas exclues si les populations de l'insecte augmentent. Par ailleurs, le moustique tigre pique de jour, de manière très agressive et répétée, ce qui en fait une nuisance majeure là où il est installé.

## Les privés contribuent à protéger leurs espaces

L'aide de la population est indispensable pour supprimer les lieux de ponte et identifier les débuts d'installation. Elle permet d'agir aussi dans les lieux privés où l'essentiel des installations a lieu (80 %). Elle implique deux gestes simples :

- Empêcher la ponte : éliminer tous les lieux favorables, soit les petits volumes d'eau inerte, coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc.
- Signaler tout moustique actif de jour sur la plateforme nationale <http://www.moustiques-suisse.ch>. En cas de relevé positif, le Canton avertit la commune et une surveillance est mise en place. En fonction de l'évolution, un traitement peut être effectué par les autorités à l'aide d'un larvicide biologique à action ciblée, sans impact sur le reste de l'environnement, et la surveillance est accrue.

## Traitements par les privés

Les traitements avec des insecticides du commerce sont très nocifs pour la faune et totalement déconseillés. Les particuliers peuvent traiter les larves à leur domicile si toutes ces conditions sont réunies :

- Le moustique tigre est installé dans la commune (voir [situation dans le canton](#)) - le traitement n'est jamais préventif.
- Une fois que les lieux de ponte (gîtes) ont été complètement éliminés.
- Avec un larvicide biologique à base de bacillus thuringiensis (Vectobac ou Mollex) sous forme de granulés, en respectant le mode d'emploi et le dosage.
- Durant la période de développement des populations de moustiques tigre (mai à octobre)
- Dans les endroits difficiles d'accès (ex. descente de chenaux, accumulation d'eau sur les balcons/terrasses...)

## Retour de voyage

Le moustique tigre est présent dans de nombreux pays ; il y existe le risque de contracter l'une des maladies qu'il transmet. Sur place ou au retour, il est important de consulter en cas de symptômes comme de la fièvre, des douleurs articulaires ou musculaires, des éruptions cutanées et des maux de tête.

Informations :

Une description de l'animal, des conseils pratiques et des réponses aux questions fréquentes sont disponibles sur [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2026

DSAS, Alexandra N'Goran, Médecin spécialiste en épidémiologie des maladies transmissibles,  
Direction générale de la santé, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch), 079 783 25 89